

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26015

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

FESTIVAL DE CARCASSONNE 2026 : ALONZO & BOUSS

Vu l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1 du 21 décembre 2023,

Vu la décision 25196 en date du 12 décembre 2025,

Considérant l'organisation d'un festival au Théâtre Jean Deschamps et au Château Comtal,

Considérant la nécessité de se positionner auprès des artistes qui décident eux-mêmes les dates d'annonce de leur tournée et de la mise en vente des billets afin de proposer une programmation de qualité,

J'ai décidé :

- De modifier la programmation et le tarif de la soirée du 25 juillet 2026 prévue par la décision du Maire n° 25196 en date du 12 décembre 2025

- De fixer les tarifs suivants :

Le 25 juillet 2026 : « ALONZO - BOUSS » - Théâtre Jean Deschamps

Tarif unique : 54,00 €- Tarif unique réduit : 51,00 €

Les tarifs jeunes et séniors pourront être disponibles dans la limite des places prévues à cet effet.

- De signer les contrats à intervenir et régler les acomptes correspondants pour les spectacles ci-dessous énoncés ;

Je précise que les autres dispositions de la décision n°25196 du 12 décembre 2025 demeurent inchangées.

Carcassonne, le 28 janvier 2026

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260128-28956-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

Publication : 10/02/2026